

CONCESSIONS DANS L'ADORATION EN ISLAM

Évaluation: 3.4

Description: Comment Dieu et Son prophète facilitent la voie vers le Paradis.

Catégorie: [Articles](#) [Les croyances de l'islam](#) [Les six piliers de la foi et autres croyances islamiques](#)

Catégorie:

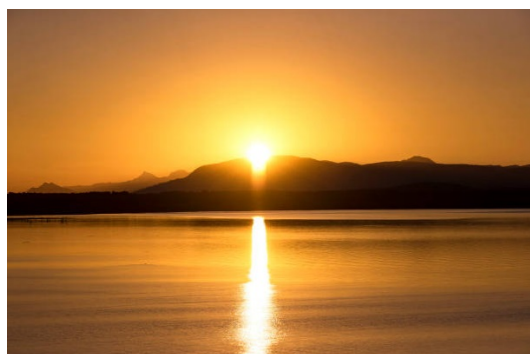
[Articles](#) [L'adoration et la pratique religieuse](#) [Les cinq piliers de l'islam et autres actes d'adoration](#)

par: Aisha Stacey (© 2019 IslamReligion.com)

Publié le: 09 Dec 2019

Dernière mise à jour le: 12 Jul 2020

L'islam est plus qu'une religion; c'est un mode de vie. Il n'y a aucun aspect de notre quotidien que l'islam ne couvre pas. Le Coran et les hadiths du prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) nous apprennent à vivre de la meilleure manière. Ils nous enseignent, entre autres, à adorer Dieu d'une façon qui Lui sied, par l'intermédiaire des cinq piliers de l'islam. À ceux qui ne connaissent l'islam qu'en surface, cette religion peut leur sembler n'être qu'un ensemble de règles et d'interdits. Mais rien ne saurait être plus éloigné de la vérité.



L'islam fut révélé pour tous les êtres humains, autant pour ceux qui sont en bonne santé physique et mentale que pour ceux qui connaissent des difficultés dans ces sphères de leur vie. Les lignes directrices de l'islam, le Coran et les hadiths du prophète Mohammed sont conçus pour apaiser l'être humain et faciliter sa vie. Les lois islamiques sont conçues pour le bien-être des êtres humains et tout ce que le prophète Mohammed nous a enseigné est une miséricorde pour nous.

« Dieu veut vous faciliter les choses et non vous les rendre difficiles. » (Coran 2:185)

Le prophète Mohammed a conseillé à ses fidèles d'être indulgents envers eux-mêmes et envers les nouveaux convertis à l'islam. Il a dit : « *La religion est facile et quiconque se surcharge, au niveau de ses obligations religieuses, ne pourra soutenir indéfiniment la charge qu'il s'impose.* »^[1] Il a également dit : « *Traiter les gens avec indulgence et ne vous montrez pas durs envers eux. Annoncez-leur la bonne nouvelle et ne les repoussez pas (par votre attitude).* »

Dieu nous demande de L'adorer et de respecter Ses lois, mais Il ne souhaite pas nous accabler. Il veut que la voie vers le Paradis nous paraisse facile et, à cet effet, il y a un principe, en islam, qui veut que *la difficulté justifie la facilité*. Cela signifie que si une

personne se trouve dans une situation difficile, les lois de l'islam lui accordent certaines concessions. Ces concessions sont habituellement accordées dans des circonstances impliquant des blessures, la maladie, la vieillesse et le voyage.

Concessions pour les ablutions et la prière

Un excellent exemple de concession accordée par Dieu pour faciliter la vie du croyant est ce qu'on appelle la prière du malade. Quand une personne malade est incapable de prier debout, Dieu lui permet de prier assise. Et si elle est incapable de prier assise, Il lui permet de prier couchée. Ces concessions démontrent clairement que Dieu n'accable pas une personne au-delà de ce qu'elle peut endurer.

Le musulman doit toujours faire ses ablutions avant chaque prière. Dieu accorde une concession à ceux qui sont malades ou blessés dans ce cas également. Si une personne est incapable d'utiliser de l'eau sans que cela empire sa blessure ou sa maladie, il lui est permis de faire des ablutions « sèches » en tapant la terre ou le sol avec ses mains, puis en les passant sur son visage et ses mains.

La maladie et certaines blessures sont des excuses valides pour joindre deux prières. Si une personne est malade ou blessée, elle peut, par exemple, faire ensemble les deux prières de midi et de l'après-midi ou encore celles du coucher du soleil et celle du soir. Elles doivent cependant être faites au complet et ne peuvent être raccourcies, comme c'est le cas pour la prière du voyageur.

Ibn Taymiyah, un érudit musulman, a dit : « Raccourcir les prières n'est permis que pour le voyageur. Quant au fait de joindre des prières lorsqu'une personne est malade ou blessée, elle peut le faire également lorsqu'elle voyage sur de courtes ou longues distances ou lorsqu'il y a de fortes pluies, par exemple. Le but de cette permission est de faciliter la vie aux croyants. »[\[2\]](#)

Anas ibn Malik a dit : « *Nous avons voyagé, avec le Prophète, de Médine à La Mecque, et il a fait toutes ses prières avec seulement deux unités jusqu'à ce que soyons de retour à Médine.* »[\[3\]](#)

Concessions pour le jeûne

Le musulman doit obligatoirement jeûner le mois de Ramadan, qui est un des cinq piliers de l'islam. Mais si une personne est âgée ou souffre d'une maladie chronique et que le jeûne risque de l'affaiblir davantage, elle est exemptée et n'a pas à reprendre le jeûne, mais doit nourrir une personne pauvre pour chaque jour non jeûné. La personne qui est malade de façon passagère, durant le Ramadan, a le droit de ne pas jeûner, mais doit reprendre le jour non jeûné ultérieurement.

« Quiconque d'entre vous est malade ou en voyage, qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours. Et pour ceux qui ne pourraient le faire qu'avec (grande difficulté), il y a une compensation : nourrir une personne pauvre. » (Coran 2:184)

Il est également permis au voyageur de ne pas jeûner si la distance de son voyage équivaut à la distance requise pour raccourcir ses prières. Cependant, il doit reprendre ultérieurement les jours non jeûnés. Les femmes enceintes ou allaitantes peuvent également ne pas jeûner et reprendre ultérieurement les jours non jeûnés (ou nourrir un pauvre pour chaque jour non jeûné selon certains érudits).

Concessions lors du Hajj (grand pèlerinage)

Le Hajj est obligatoire pour quiconque en a les moyens et les capacités mentales et physiques. Les pauvres en sont donc exemptés.

« Et le pèlerinage à la Maison de Dieu est un devoir envers Dieu pour tous ceux qui peuvent se permettre le voyage. » (Coran 3:97)

Si une personne est âgée, malade et incapable de marcher, mais que sa santé est relativement bonne et qu'elle a les moyens d'accomplir le pèlerinage, elle peut le faire en chaise roulante. À l'époque du prophète Mohammed, il n'était pas rare de voir des gens tourner autour de la Kabah à dos d'âne.

L'un des rituels du Hajj consiste à passer une nuit à Mouzdalifah, puis se rendre à Mina, après le lever du soleil, pour lapider les stèles représentant le diable. Mais Dieu permet aux personnes âgées ou faibles et aux femmes et aux enfants de lapider les stèles durant la nuit, lorsque c'est plus tranquille.

Cet article ne présente pas une liste complète de toutes les concessions accordées par Dieu aux croyants afin de leur faciliter la vie. Mais il présente ces exemples pour démontrer que même lorsqu'il s'agit de piliers obligatoires de l'islam, Dieu souhaite que les croyants se sentent à l'aise en tout temps.

Note de bas de page:

[1] Sahih Al-Boukhari.

[2] Majmoo' al-Fataawa (22/293).

[3] Sahih Al-Boukhari, Sahih Mouslim.

L'adresse web de cet article:

<https://webcache001.islamreligion.com/fr/articles/11361/concessions-dans-l-adoration-en-islam>

